



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU
31 OCTOBRE 2022

Présents : D. DEFAUT, A. DÉJEUX, E. MICHAUD, V. MOMET, P. TACHE, S. VUGRIC.

Excusés : S. CREVOISIER, A. FORAY, S. HORY.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

M. Arnaud FORAY donne procuration à M. Alain DÉJEUX

1 – Eclairage public.

Le Conseil Municipal étudie les devis de l'entreprise Raichon Elec afin de mieux gérer l'éclairage public de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'installer des horloges astronomiques en vue d'une extinction ou réduction de l'éclairage public à certains moments de la journée ou nuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Raichon Elec pour l'installation de 3 horloges astronomiques à hauteur de 1 485 euros HT, soit 1 782 euros TTC.

De même, le Conseil Municipal étudie la pose de 35 nouveaux lampadaires à LED dans la commune, l'aménagement de leds pour les 6 lanternes du lotissement (avec fourniture et pose de protections parafoudre en pied de mât pour ces lanternes) et la fourniture et pose de 2 lampes Link Place Jodelet avec 2 protections parafoudre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise Raichon Elec pour la somme de 21 940 euros HT, soit 26 328 euros TTC pour le remplacement ou l'aménagement des lampadaires de la commune.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.